

CONCOURS
Attrapez la fièvre du printemps

Règlement de participation du 18 avril au 15 mai 2019.

1. Le commanditaire du concours est Uniprix, une division de Corporation Groupe Pharmessor, ci-après appelé « **Commanditaire** » ou « **Uniprix** ».
2. Ce concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec ayant atteint l'âge de la majorité. Il exclut les employés, les représentants, les mandataires et les agents du Commanditaire ou de leurs sociétés affiliées respectives (incluant les employés du Commanditaire et toutes les succursales du réseau Uniprix) et, le cas échéant, de leurs agences de publicité et de promotion respectives, des membres du jury du concours (le cas échéant), des fournisseurs de prix du concours et de toute autre entreprise engagée dans le développement, la production ou la distribution de matériel pour ce concours. Il exclut également les membres de la famille immédiate d'une des personnes susmentionnées ou les personnes domiciliées chez une des personnes susmentionnées.
3. Il y a trois façons de participer au concours ***Attrapez la fièvre du printemps***.

Achat requis pour y participer.

Une carte à gratter sera remise à chaque client ayant effectué une transaction de 1 \$ ou plus (avant taxes) de produits admissibles dans les succursales Uniprix participantes les samedis et dimanches entre le 18 avril et le 15 mai 2019, plus précisément les 20 et 21 avril, les 27 et 28 avril, les 4 et 5 mai et les 11 et 12 mai, ou jusqu'à épuisement des stocks des cartes à gratter, selon la première éventualité. Sont exclus des produits admissibles les médicaments sous la responsabilité du pharmacien, les cartes-cadeaux, les cartes prépayées, les billets de loterie, les titres de transport ainsi que les achats au comptoir postal. Dans le cadre du concours, 421 250 cartes à gratter ***Attrapez la fièvre du printemps*** seront mises en circulation dans les succursales Uniprix participantes.

Chaque carte à gratter offrira deux façons de jouer pour gagner.

3.1 En succursale. Grattez et courez la chance de gagner l'un des 21 090 prix instantanés en découvrant la mention inscrite dans la zone de jeu de la carte à gratter. Vous y trouverez l'indication « Bravo ! » ou « Meilleure chance la prochaine fois. » La mention « Bravo ! » décrira le prix que vous pourriez gagner. Pour réclamer votre prix, suivez les instructions décrites au point 5.1. **Toutefois, pour être admissible, un prix instantané doit être réclamé au plus tard le 31 mai 2019, à 23 h 59, à la succursale Uniprix qui vous a remis la carte à gratter ou avant l'heure de fermeture de cette succursale le 31 mai 2019, selon la première éventualité.**

3.2 En ligne. Courez la chance de gagner l'un des 5 grands prix en vous inscrivant au grand tirage en ligne sur la page du concours ***Attrapez la fièvre du printemps*** au www.uniprix.com et en entrant le code alphanumérique unique inscrit dans la zone de jeu de votre carte à gratter.

Aucun achat requis pour participer.

3.3 Pour obtenir GRATUITEMENT une carte à gratter, il suffit de faire parvenir au siège social d'Uniprix une lettre écrite à la main comportant vos nom, adresse, code postal, numéros de téléphone (le jour et le soir) ainsi qu'un exposé manuscrit (non photocopié) d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous devriez gagner ce concours. Toute demande de carte à gratter GRATUITE devra être reçue au plus tard le 13 mai 2019. Toutes les demandes de carte à gratter GRATUITE doivent inclure une enveloppe de retour suffisamment affranchie et comprenant l'adresse de l'expéditeur. **Limite d'une demande de carte à gratter GRATUITE par personne pour toute la durée du concours.**

Uniprix
Concours Attrapez la fièvre du printemps
5000, boulevard Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1S 3G7

Les participants ayant opté pour le mode de participation sans achat et ayant respecté les conditions décrites ci-dessus recevront alors une carte à gratter gratuitement. Comme les autres, ils courront la chance de gagner un prix instantané. Date limite pour réclamer un prix instantané : 31 mai 2019. Leur inscription au tirage des grands prix sera réalisée par l'équipe d'Uniprix, à la réception de la lettre manuscrite.

4. Ce concours commence le 18 avril 2019 et se termine le 15 mai 2019, à 23 h 59. La distribution des cartes à gratter se fera uniquement lors des samedis et des dimanches qui auront lieu pendant la durée du concours. Une carte sera remise lors de chaque transaction respectant le critère d'admissibilité. Le tirage au sort des 5 grands prix sera effectué le 22 mai 2019, à 16 h, au siège social d'Uniprix, situé au 5000, boulevard Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7.

5. Le concours **Attrapez la fièvre du printemps** offre deux types de prix.

5.1 Prix instantanés. Il y a 21 090 prix instantanés à gagner, d'une valeur totale approximative de 188 700 \$. Voici la répartition de chacun des prix :

- 11 100 cartes-cadeaux Uniprix de 5 \$;
- 6 660 cartes-cadeaux Uniprix de 10 \$;
- 3 330 cartes-cadeaux Uniprix de 20 \$;

Pour réclamer votre prix, présentez votre carte à gratter gagnante au comptoir-caisse de la succursale Uniprix où vous avez reçu votre carte. Prenez bien soin de remplir le formulaire au verso et de répondre à la question d'arithmétique qui y est inscrite. Puis, demandez à faire activer votre carte-cadeau Uniprix au montant inscrit dans la zone de jeu de votre carte à gratter. La carte-cadeau Uniprix ainsi obtenue pourra uniquement être utilisée lors d'un prochain achat.

5.2 Grands prix. Il y a 5 grands prix offerts en tirage, d'une valeur totale approximative de 12 500 \$. Chaque grand prix consiste en un forfait santé remis sous forme d'un chèque de 2 500 \$.

La valeur totale des prix offerts est de 201 200 \$.

- 6.** Afin d'être déclarée gagnante et de réclamer son prix, toute personne :
 - 6.1** Gagnante d'un prix instantané devra, en plus de se conformer aux critères d'admissibilité ainsi qu'au règlement officiel du concours :
 - a) Avoir accepté le prix, tel que décrit au point 5; il ne pourra être transféré, modifié ou échangé contre une somme d'argent;
 - b) Répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'arithmétique, qui lui sera posée par le Commanditaire ou ses représentants au verso de la carte à gratter.
 - 6.2** Dont le nom a été sélectionné au hasard dans le cadre du tirage des 5 grands prix devra, en plus de se conformer aux critères d'admissibilité ainsi qu'au règlement officiel du concours :
 - a) Être jointe par téléphone par le Commanditaire ou ses représentants dans les 10 jours suivants la sélection de son coupon de participation, effectuée à la date mentionnée au point 4 ;
 - b) Avoir accepté le prix, tel que décrit au point 5; il ne pourra être transféré, modifié ou échangé contre une somme d'argent;
 - c) Répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'arithmétique, qui lui sera posée au téléphone par le Commanditaire ou ses représentants à un moment mutuellement convenu;
 - c) Avoir rempli et signé un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité et l'avoir retourné à Uniprix dans le délai indiqué dans la lettre accompagnant le formulaire;
 - d) Avoir rempli et signé, si requis, un formulaire de consentement autorisant les organisateurs de ce concours ou leurs agents à utiliser son nom ou sa photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération; le formulaire de consentement devra être retourné à Uniprix dans le délai indiqué dans la lettre accompagnatrice.
- 7.** La remise d'un prix est assujettie à la vérification de l'admissibilité et à la conformité au présent règlement. Tout participant sélectionné dont l'admissibilité, en vertu du présent règlement, ne peut être confirmée sera disqualifié. Si un participant sélectionné dans le cadre du tirage d'un des grands prix ne peut être joint dans le délai de 10 jours et s'il ne répond pas ou ne peut se conformer au présent règlement dans les dix 10 jours suivant l'avis de sélection, il sera disqualifié et perdra le prix. Le Commanditaire tirera au sort un autre participant admissible avec qui il essaiera de communiquer et qui, à son tour, sera soumis aux mêmes règles de qualification.
- 8.** Les cartes à gratter obtenues auprès de sources non autorisées ou qui sont incomplètes, endommagées, modifiées, reproduites, falsifiées ou contrefaites ou qui sont irrégulières de toute autre façon que ce soit sont automatiquement disqualifiées. Les copies, les doubles et les reproductions de carte à gratter ne seront pas admissibles. Le Commanditaire du concours n'est pas responsable des cartes à gratter perdues. Les cartes à gratter sont la propriété intellectuelle du Commanditaire du concours et ne peuvent pas être utilisées à toute autre fin promotionnelle, commerciale ou autre sans l'autorisation du Commanditaire du concours.
- 9.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 10.** Le Commanditaire du concours se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de modifier le Concours en tout temps, sous réserve de l'approbation de la Régie, s'il détermine que, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut se dérouler comme planifié au départ ou pour toute autre raison qui compromettrait l'équité ou l'intégrité du Concours.

- 11.** Uniprix a dûment payé les droits exigibles quant à ce concours à la Régie des alcools, des courses et des jeux, en vertu des lois en vigueur.
- 12.** Le nom des personnes gagnantes des grands prix pourra être transmis par la poste à toute personne qui en fera la demande, en joignant une enveloppe affranchie à l'envoi contenant sa demande. Les demandes doivent être envoyées à l'attention **Uniprix - Concours *Attrapez la fièvre du printemps***, 5000, boulevard Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7.
- 13.** En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces règlements, la version française prévaudra.
- 14.** Les règlements du concours sont disponibles à la section Concours du site Web www.uniprix.com pendant les 6 mois suivant la date du tirage des grands prix.